BPUK DTAP DCPA

Enquête de la DTAP sur les mesures d'encouragement des cantons dans le domaine de la mobilité électrique (état: octobre 2021)

1.1 Votre canton accorde-t-il une réduction de l'impôt sur les véhicules pour les véhicules électriques ou renonce-t-il carrément à les imposer ?

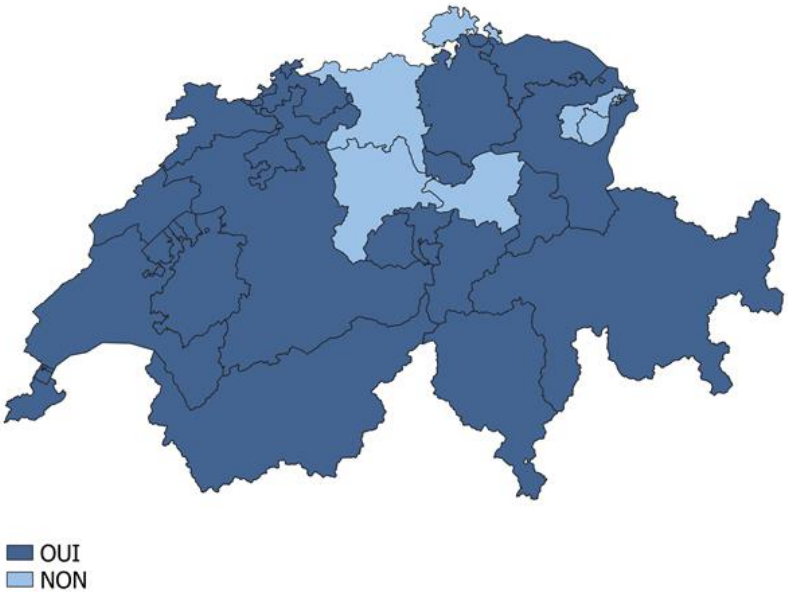

La grande majorité des cantons (20) encourage les véhicules électriques en accordant des allègements fiscaux. Ceux-ci vont d'une réduction proportionnelle pendant une durée déterminée (généralement 3 à 4 ans) à une exemption fiscale de durée indéterminée (cf. Aperçu de l'OFEN).

1.2 Votre canton accorde-t-il des subventions à l'achat d'un véhicule électrique ?

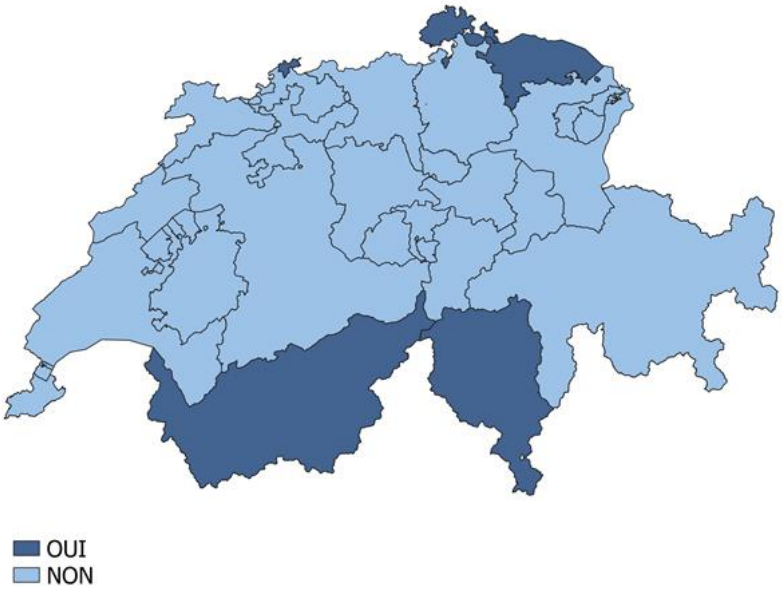

Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale, 3001 Bern

Tél 031 320 16 90
info@dtap.ch
https://www.bpuk.ch/fr/dtap

Aujourd'hui, cinq cantons versent des primes à l'achat de véhicules électriques:

Bâle-Ville
Remboursement de 20% du prix d'achat aux entreprises ayant leur siège dans le canton à l'achat de véhicules purement électriques (au maximum CHF 5000.- par véhicule). Cela concerne les voitures de tourisme, les utilitaires ainsi que les véhicules électriques à trois et deux roues. Les vélos cargo et les vélos électriques sont explicitement exclus. La subvention cantonale court jusqu'à décembre 2022.

Schaffhouse:
Le canton accorde une prime de conversion de CHF 2000.- par véhicule électrique (voiture de tourisme, voiture automobile légère, voiture de livraison, quadricycle à moteur et quadricycle léger à moteur).

Thurgovie
Le canton accorde à titre d'encouragement CHF 2'000.- pour les véhicules électriques et CHF 500.- pour les motocycles électriques jusqu'à 11kW et verse un bonus de CHF 2'000.- pour une installation solaire à usage privé.

Tessin
Depuis 2019, les acheteurs d'automobiles électriques reçoivent du canton une prime à l'achat d'un montant de CHF 2'000.- ainsi qu'une prime fabricant d'un montant équivalent. Les propriétaires doivent acheter le véhicule auprès d'un concessionnaire officiel au Tessin. Le crédit alloué pour la première fois en 2019, d'un montant de 3 millions de francs, est déjà épuisé. Le Conseil d'Etat a déjà demandé un crédit supplémentaire de 11 millions de francs pour un nouveau programme d'encouragement. Les délibérations au Grand Conseil n'ont pas encore eu lieu.

Valais
Depuis le 1er novembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022, le canton accorde une prime à l'achat d'un véhicule électrique neuf. Celle-ci va de CHF 750.- pour les motocycles légers à CHF 5'000.- pour les voitures automobiles lourdes. Ont droit à cette prime les personnes physiques et morales ayant leur domicile fiscal dans le canton du Valais (https://www.vs.ch/web/agenda2030/la-directive).

Subventions à l'étude dans d'autres cantons
Dans les cantons de Genève et de Vaud, des projets de loi prévoient des primes à l'achat de véhicules purement électriques et de véhicules à hydrogène. Les parlements n'ont pas encore pris de décision à ce sujet. Dans le canton de Soleure, des subventions correspondantes sont actuellement étudiées dans le cadre de la révision du concept énergétique et du plan de mesures pour la protection du climat.

1.3 Votre canton accorde-t-il des subventions à l'installation de bornes de recharge ?

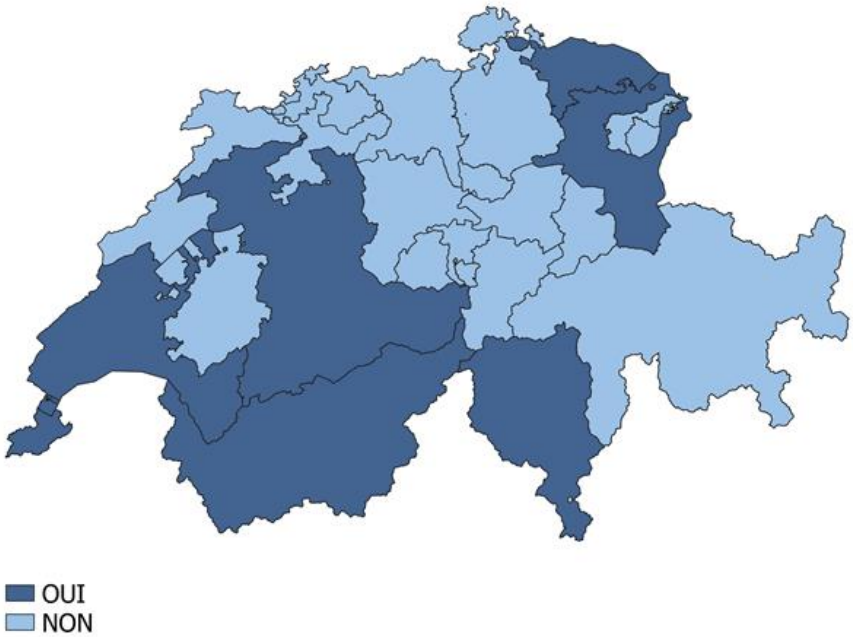

Actuellement, six cantons versent une contribution financière pour l'installation de bornes de recharge ou participent aux frais d'équipement de l'infrastructure de recharge. Le canton de Saint-Gall prévoit probablement de verser des subventions pour l'installation de bornes de recharge à partir de 2022. Dans divers autres cantons, un soutien est actuellement à l'étude ou demandé à travers des interventions politiques (BS, GL, LU, NE, SO, ZH).

Berne
Le canton soutient depuis 2019 les bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les entreprises (au maximum CHF 6'000,- par site).

Borne de recharge 11 - 22 kW charge normale (AC) - 1 point de charge	CHF 1'500.-
Borne de recharge 11 - 22 kW charge normale (AC) - 2 points de charge	CHF 3'000.-
Borne de recharge ≥ 22 kW charge rapide (AC/DC) 150/kW	CHF 150.- par kW
Bonus borne de recharge bidirectionnelle (supportant V2G)	CHF 2'000.-

Genève
Le canton subventionne les bornes de recharge installées dans des places de stationnement de maisons individuelles ou d'immeubles d'habitation à concurrence de CHF 1'000.-. Les bornes de recharge partagées entre divers résidents reçoivent jusqu'à CHF 2'000.-.

Saint-Gall
Conformément au concept énergétique de Saint-Gall, les bornes de recharge se trouvant dans des parkings non publics avec gestion de charge et utilisation d'énergies renouvelables recevront une contribution financière (début visé: 01.01.2022).

Thurgovie
Le canton contribue aux frais d'équipement nécessaires à l'infrastructure de chargement dans les immeubles d'habitation à raison de 25% des frais d'investissement, au maximum CHF 500.- par place de stationnement. Les frais d'équipement comprennent l'installation de l'infrastructure électrique reliée au bâtiment de manière fixe pour l'alimentation d'un véhicule électrique. Les bornes de recharge ne font pas partie des frais d'équipement. Une motion sur la construction de bornes de recharge dans le canton de Thurgovie («Zubau von Elektroladestationen im Kanton Thurgau») est actuellement pendante au Grand Conseil (GRG n° 20/M014/174). Elle demande l'élaboration de conditions cadres légales pour la construction de bornes de recharge intelligentes dans le secteur public et privé.

Tessin
Depuis 2019, le canton accorde un soutien forfaitaire de CHF 500.- pour l'installation d'une borne de recharge de voitures électriques à domicile et chez l'employeur. La poursuite de la mesure dépend actuellement de l'autorisation d'un nouveau crédit (cf. chapitre 1.2).

Vaud
Depuis le 1er février 2021, le canton subventionne l'installation de bornes de recharge dans des parkings privés et publics existants. Les installations doivent être exploitées avec des énergies renouvelables. Le soutien est accordé aux particuliers et aux entreprises et est distribué sous la forme d'une contribution unique aux frais d'équipement qui se situe entre CHF 500.- et CHF 3'000.- par place suivant l'installation et le type d'utilisation.

Valais
Depuis le 1er novembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022, le canton accorde une prime pour l'installation de bornes de recharge. Le montant dépend du type de borne de recharge.

Borne de recharge < 11 kW - 1 point de charge	CHF 750.-
Borne de recharge 11 - 22 kW - 1 point de charge	CHF 1'500.-
Borne de recharge 11 - 22 kW - 2 points de charge	CHF 3'000.-
Borne de recharge > 22 kW – par point de charge	CHF 2'000.-
Autres bornes de recharge sur demande	

1.4 Y a-t-il dans votre canton d'autres mesures d'encouragement dans le domaine de la mobilité électrique (mettant l'accent sur le transport individuel) ? Si oui, lesquelles ?

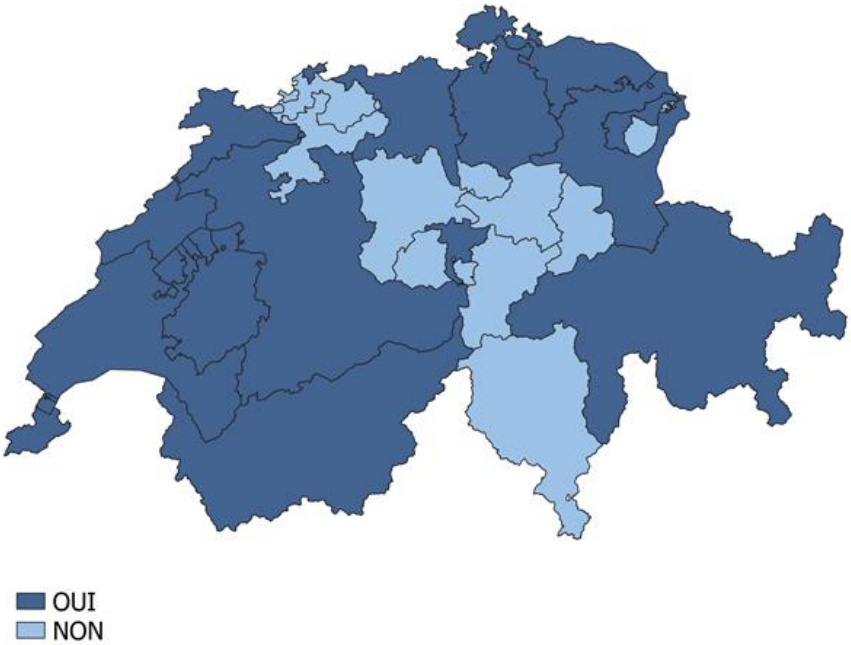

16 cantons connaissent – indépendamment des aspects discutés aux chapitres 1.1 à 1.3 – d'autres mesures d'encouragement à la mobilité électrique. Le tableau ci-après vous en donne un aperçu.

Canton	Mesures d'encouragement
AG	Diverses mesures sont en discussion: - Information/conseil - Ecologisation de la taxe sur les véhicules à moteur - Encouragement des bornes de recharge dans les immeubles et quartiers d'habitation - Préparation de la structure de recharge (recommandations niveau d'équipement C1 [«power to garage»] ou C2 [«power to parking») conformément au cahier technique SIA 2060 dans les nouvelles constructions - Rôle d'exemple du canton Jusqu'ici seules quelques bornes de recharge isolées ont été réalisées dans les bâtiments cantonaux. Auparavant, un soutien financier avait été accordé à la plateforme d'autopartage de véhicules électriques «E-Cargovia».
AR	Le canton soutien les communes lorsqu'elles organisent des journées consacrées à la mobilité. Dans ce cadre, la population est invitée un jour donné à découvrir et tester à un endroit central différentes formes de mobilité et d'autres choses encore. Cela permet de mettre en avant les avantage et d'encourager leur utilisation.

BE	• Adaptation de la loi sur les constructions (LC), préparer de manière appropriée les places de stationnement pour la mobilité électrique (niveaux d'équipement SIA2060) (transmis au parlement) • En vertu de l'article 91b1 de l'ordonnance sur les constructions du canton de Berne (OC; RSB 721.1, les exploitants de projets de construction générant une importante fréquentation sont tenus depuis avril 2017 d'installer et d'exploiter des bornes de recharges pour véhicules électriques. Les projets de construction générant une importante fréquentation sont ceux qui occasionnent 2000 trajets ou plus par jour en moyenne annuelle. • Diverses communes et entreprises d'approvisionnement en énergie encouragent la mobilité électrique avec leurs propres mesures.
BS	• Obligation d'équipement: 25% des nouvelles places de stationnement privées doivent être équipées de bornes de recharge (décision du Grand Conseil de juin 2021, pas encore entrée en vigueur). • Autres mesures, voir «Gesamtkonzept Elektromobilität»
FR	Le Plan Climat du canton prévoit deux mesures d'encouragement de la mobilité électrique: d'une part, une «Stratégie pour l'électromobilité», d'autre part l'«Encouragement à la mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques». Le décret relatif à l'autorisation d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du Plan Climat cantonal doit encore être approuvé par le Grand Conseil.
GE	La «Fondation des Parkings», établissement de droit public gérant les parkings du canton et de quelques communes genevoises, met à disposition un réseau de plus de 250 bornes de recharge auxquelles la recharge est actuellement gratuite. Il s'agit d'une mesure d'incitation limitée dans le temps.
GR	Voir «Massnahmenpaket zur Förderung der Elektromobilität im Kanton Graubünden»
JU	Quelques communes accordent une subvention pour les véhicules électriques et/ou l'installation de bornes de recharge.
NE	Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie prévoit que les bâtiments à construire doivent pré-équiper au moins 80% de leurs places de parc afin de permettre la mise en place ultérieure de bornes de recharge électrique. En outre, au moins un tiers des places de stationnement des bâtiments, propriétés de l'État et des établissements de droit public, fréquentés par du public (universités, hôpitaux et centres de psychiatrie, service des automobiles, etc.) doivent d'ici au 1er mai 2026 être équipées de bornes de recharge électriques.
NW	Le service cantonal de l'électricité de Nidwald encourage l'installation de bornes de recharge dans les immeubles d'habitation.
SG	Les communes politiques du canton soutiennent le développement de l'électromobilité par diverses mesures (pas de liste disponible).
SH	Il y a plusieurs incitations de nature non financière, voir plan de mesures dans le rapport sur les études de base «Chancen der Elektromobilität für den Kanton Schaffhausen»

	En outre, le canton tient compte du nouveau cahier technique SIA 2060 et adapte sa législation sur les constructions comme suit. Les nouvelles constructions et les *bâtiments d'habitation* subissant des transformations de grande envergure doivent être équipés d'une infrastructure de recharge pour la mobilité électrique (niveau d'équipement «B» selon le cahier technique SIA 2060). Les nouvelles constructions et les *bâtiments fonctionnels* subissant des transformations de grande envergure ainsi que les parkings doivent être équipés d'une infrastructure de recharge pour la mobilité électrique à partir de 10 places de stationnement (au minimum 1 place ou 2% des places de stationnement, niveau d'équipement «D» selon le cahier technique SIA 2060).
SZ	Quelques entreprises d'approvisionnement en énergie accordent un soutien à l'achat de véhicules électriques ou de bornes de recharge.
TG	Diverses incitations d'ordre non financier, voir plan de mesures dans le rapport sur les études de base «Chancen der Elektromobilität für den Kanton Thurgau»
VD	Soutien de communes dans des études locales sur l'électromobilité. En outre, le canton étudie actuellement les mesures suivantes: • Encouragement de l'autopartage au moyen de véhicules électriques et avec des places de stationnement équipées de colonnes de charge, • Octroi aux locataires du droit à une borne de recharge.
VS	• Mise à disposition d'une centaine de bornes de recharge à des endroits choisis. • Modification de la législation cantonale pour que toutes les nouvelles places de stationnement privées et publiques soient équipées en prévision de l'installation de bornes de recharge. • Soutien des projets d'électromobilité de communes de montagne et de sites touristiques dans la mesure où ils améliorent la compétitivité de la région. • Renouvellement du parc de véhicules du canton du Valais, en privilégiant si possible les véhicules électriques. • Intensification de la communication/information de l'État sur le thème de la mobilité électrique.
ZH	Le canton de Zurich élabore actuellement un programme pour un encouragement limité dans le temps de l'infrastructure pour la mobilité pauvre en CO2. Une motion du Conseil d'Etat en est à l'origine et ce programme se fonde sur la stratégie et le programme d'action «DiNaMo» du canton de Zurich.

3.5 Votre canton possède-t-il une stratégie ou un plan de mesures sur le thème de la mobilité électrique (mettant l'accent sur le transport individuel) ?

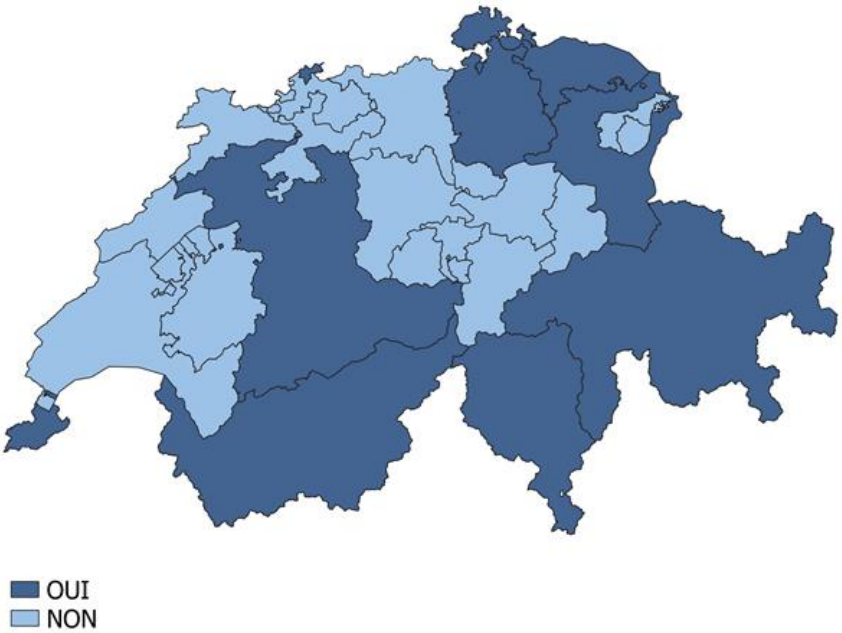

Dix cantons disposent d'une stratégie publiée ou d'un plan de mesures sur le thème de la mobilité électrique (voir liste ci-dessous). Dans d'autres cantons, de tels plans sont prévus (FR), se trouvent déjà en cours d'élaboration (NW, VD) ou figurent actuellement dans un document de travail interne (AG). Dans le reste des cantons, il n'y a pas de stratégie spécifique ou de plans de mesures. La mobilité électrique y est toutefois souvent une composante de tâches et objectifs d'ordre supérieur (p. ex. dans la stratégie énergétique ou la stratégie climatique).

Canton	Remarques
BE	La stratégie énergétique du canton de Berne contient un objectif sectoriel en matière de mobilité: *«Dix pour cent des véhicules immatriculés dans le canton de Berne sont équipés d'un système de propulsion alternatif jusqu'en 2035».* Cet objectif sera adapté à l'objectif zéro émission nette de la Confédération d'ici à 2023. C'est pourquoi le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie énergétique comprend diverses mesures dans le domaine de l'électromobilité, de même «Réduire la consommation d'énergie dans les transports - Rapport de mise en œuvre» énonce neuf mesures en faveur de la mobilité électrique. «Réduire la consommation d'énergie dans les transports – Rapport de mise en œuvre 2019 et mesures 2024 – 2025»
BS	«Ratschlag Gesamtkonzept Elektromobilität»
GE	La «Stratégie de l'électromobilité 2030» adoptée par le Conseil d'Etat en 2017 décrit les objectifs du canton jusqu'en 2030. Ces objectifs ont été renforcés par l'acceptation du «Plan Climat Cantonal 2030, deuxième génération». Le canton de Genève aspire à ce que la part de véhicules électriques dans la flotte de véhicules atteigne 40%.
GR	«Massnahmenpaket zur Förderung der Elektromobilität in Graubünden» «Masterplan Ladeinfrastruktur Elektromobilität Graubünden»

SG	«Elektromobilität im Kanton St. Gallen. Bericht der Regierung vom 28. April 2020» «St. Galler Energiekonzept 2021–2030. Bericht der Regierung vom 11. August 2020»
SH	«Chancen der Elektromobilität für den Kanton Schaffhausen»
TG	«Grundlagenbericht Chancen der Elektromobilität für den Kanton Thurgau»
TI	«Plan énergétique cantonal» (chapitre C6: mobilité). La stratégie est actuellement mise à jour. Voir «Programme de législature 2019-23» (objectif 15)
VS	L'électromobilité fait partie de l'Agenda 2030 du canton du Valais.
ZH	Le canton de Zurich a défini diverses mesures concernant la mobilité électrique dans son plan de mesures «Verminderung der Treibhausgase» ainsi que dans sa stratégie et son programme d'action «DiNaMo».